

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2019

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2019.

SITUATION GENERALE

I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay la Côte (5 297 habitants) et Perrigny les Dijon (1 488 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe **9 472 abonnés à l'assainissement gérés en régie directe**. A cela s'ajoutent Marsannay la Côte (2 296 abonnés) & Perrigny les Dijon (777 abonnés) soit 12 545 abonnés.

La gestion de l'assainissement individuel concerne, outre les fermes éloignées et quelques écarts, les communes d'Argilly, Clémencey, Chevannes, Détain et Bruant, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier.

La gestion de l'assainissement non collectif concerne environ **1 430 usagers en régie directe** (910 sur territoire ex-NSG et 520 sur territoire ex-Gevrey).

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

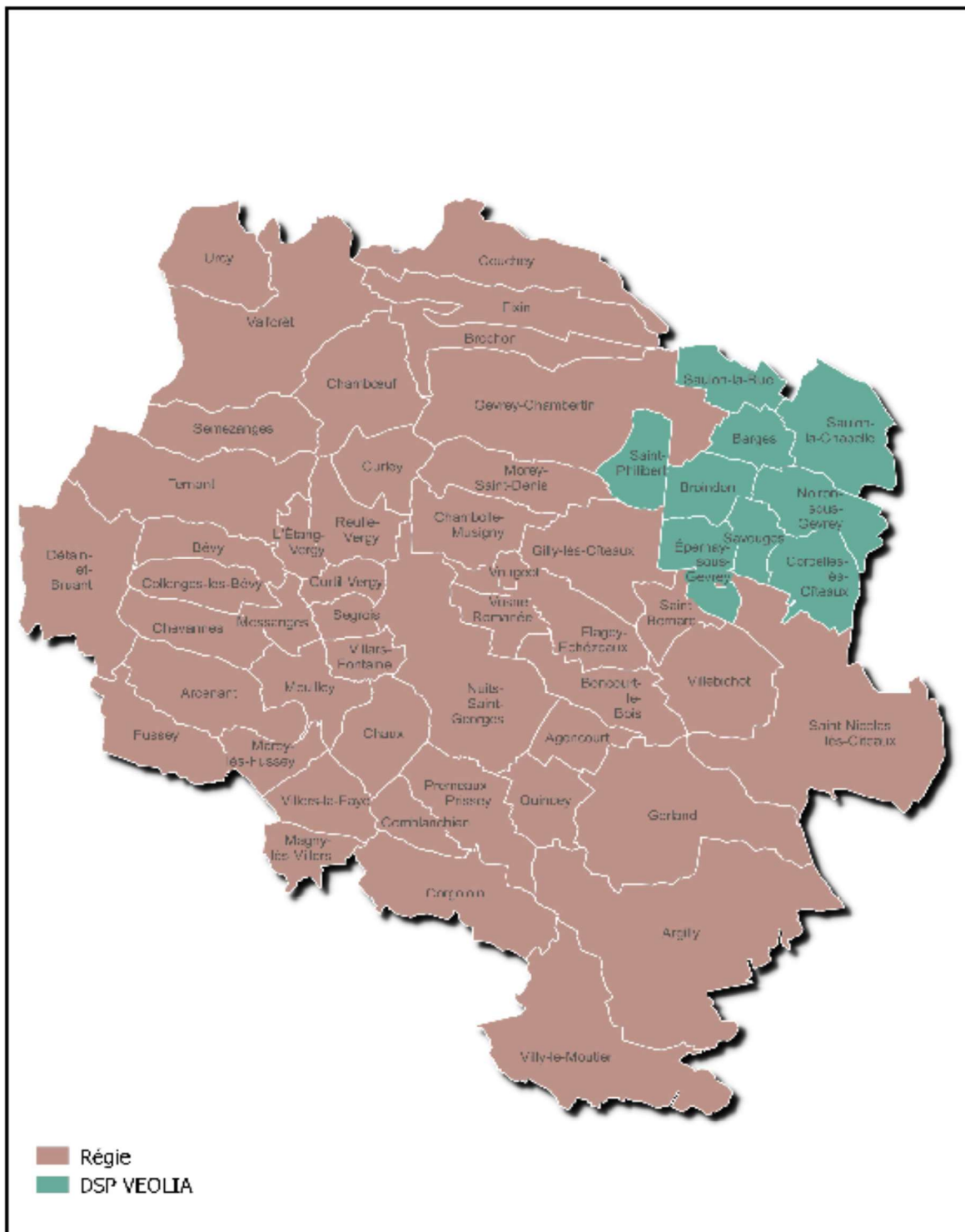
COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
AGENCOURT	0	167	161
ARCENANT	2	262	253
ARGILLY	215	225	0
BONCOURT-LE-BOIS	4	123	116
CHAUX	4	211	203
COMBLANCHIEN	3	314	307
CORGOLOIN	67	498	425
FLAGEY-ECHEZEAX	2	217	214
FUSSEY	2	59	54
GERLAND	9	188	175
GILLY-LES-CITEAUX	4	338	332
MAGNY-LES-VILLERS	2	127	123
MAREY-LES-FUSSEY	0	44	41
MEUILLEY	0	219	215
NUITS SAINT GEORGES	27	2228	2046
PREMEAUX-PRISSEY	3	203	179
QUINCEY	0	204	201
ST-BERNARD	1	175	165
ST-NICOLAS-LES-CITEAUX	166	173	0
VILLARS-FONTAINE	0	70	70
VILLEBICHOT	154	164	0
VILLERS-LA-FAYE	1	216	209
VILLY-LE-MOUTIER	147	153	0
VOSNE-ROMANÉE	5	234	227
VOUGEOT	1	104	97
BEVY	7	85	76
BROCHON	3	350	344
CHAMBOEUF	14	164	146
CHAMBOLLE MUSIGNY	1	188	184
CHEVANNES	97	99	0
CLEMENCEY	57	59	0
COLLONGES LES BEVY	6	53	46
COUCHEY	2	536	532
CURLEY	1	58	55
CURTIL VERGY	5	76	70
DETAIN ET BRUANT	81	82	0
L'ETANG VERGY	8	114	103
FIXIN	2	386	378
GEVREY CHAMBERTIN	2	1085	1060
MESSANGES	6	110	102
MOREY ST DENIS	8	374	362
QUEMIGNY	1	81	78
POISOT	0	22	21
REULLE VERGY	5	83	76
SEGROIS	3	29	26
SEMEZANGES	55	55	0
TERNANT	60	61	0
URCY	70	71	0
MARSANNAY-LA-COTE		2316	2296
PERRIGNY-LES-DIJON		785	777

II- Gestion de l'assainissement

La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 46 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

Les prestations liées à l'entretien du réseau (curages préventifs et curatifs notamment) sont confiées à l'entreprise Suez (marchés publics).

9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia) :



Gestion de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges		Échelle : 0 100 200 300 m	



Type d'assainissement sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges		1:100 000 	
	Sources : OGC00NEQ, © IGN and Esri/DeLorme OpenStreetMap Date d'édit plan : 16/01/2019		

III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire, la gestion administrative du Service Assainissement de la Direction de l'Environnement est effectuée au :

1 rue Lavoisier
21700 Nuits-Saint-Georges
Tel : 03.80.61.28.49
Fax : 03.80.61.35.19

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

La continuité du service s'effectue par une permanence 24h/24h (astreinte pour urgences : 06 21 84 52 38 ou 06 01 20 76 22).

DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

I- Secteur Plaine :

Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-les-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1 avec traitement H2S	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	3 dont 2 avec traitement H2S (réactif et injection d'air)	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration réductrice, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95%	50 mg(O2)/l
DCO	50 mg (O2)/l	92%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	95%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84%
Phosphore	1 mg/l	91%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2019	1 989	653 694	671 493	19	786
2018	8 796	821 040	865 703	35	871
2017	2 148	688 853	735 638	51	726,60
2016	8 032	960 231	991 931	93	864,85
2015	2 621	714 151	698 950	37	607,6
2014	6 539	848 453	854 701	35	773,5
2013	8 373	772 439	770 170	48	968,5
2012	28 045	738 520	766 554	71	786,5

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :

Date	PLUVIO	ENTREE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		m3/j	%	%	%	%	%
6-janv.-2019	0	1341	99,20	94,66	99,13		
16-janv.-2019	0,25	1848	99,63	98,13	99,41	95,86	98,59
21-janv.-2019	0	1727	99,71	96,53	99,09		
31-janv.-2019	7,25	3249	98,07	96,32	97,77	91,23	95,99
5-févr.-2019	0	2024	99,30	96,42	98,72		
11-févr.-2019	0,25	1939	99,45	98,18	99,41	94,16	97,43
20-févr.-2019	0	1868	99,16	98,24	99,20		
26-févr.-2019	0	1343	99,29	98,39	99,03	94,86	98,27
7-mars-2019	0,75	2166	99,23	97,02	98,65		
13-mars-2019	1,75	1390	99,18	97,48	98,95	92,45	97,15
19-mars-2019	0	1851	99,32	98,45	99,43		
24-mars-2019	0	1341	99,52	97,92	99,00	96,76	98,41
1-avr.-2019	0	1719	99,23	97,90	99,42		
7-avr.-2019	7,5	2172	99,10	95,66	98,29	93,48	97,20
18-avr.-2019	0	1719	99,56	98,09	99,24		
22-avr.-2019	0	1176	99,59	97,51	99,00	97,07	98,46
2-mai-2019	12	2114	99,16	97,58	98,59		
7-mai-2019	0,5	1757	99,43	97,49	99,12	94,23	97,33
14-mai-2019	0	1688	99,48	97,59	99,28		
23-mai-2019	0	1716	99,40	98,29	99,37	94,51	98,08
28-mai-2019	0	1660	98,87	97,09	99,31		
2-juin-2019	0	1289	99,50	97,83	99,03	96,80	90,32
12-juin-2019	0	1728	99,46	98,23	99,49		
20-juin-2019	0	1726	99,26	98,64	99,33	94,88	97,49
24-juin-2019	0	1748	98,90	97,46	99,24		
30-juin-2019	0	1262	98,86	97,69	99,02	96,55	92,72
9-juil.-2019	0	1704	99,49	98,11	99,29		
16-juil.-2019	0	1735	99,40	97,60	99,46	96,17	99,05
24-juil.-2019	0	1582	99,44	99,55	99,20		
29-juil.-2019	0	1464	96,52	97,44	98,49	93,60	94,86
8-août-2019	0	1471	99,09	97,24	99,00		
13-août-2019	0	1071	99,65	97,84	99,41	96,97	92,52
18-août-2019	0	1036	99,64	98,04	98,58		
25-août-2019	0	1022	99,38	98,10	99,23	97,08	97,52
2-sept.-2019	0	1671	99,48	98,97	98,87		
11-sept.-2019	0	1632,00	99,22	98,83	99,50	95,58	99,25
17-sept.-2019	0	1586	99,39	98,18	99,26		
26-sept.-2019	0	1709	99,72	98,39	99,29	96,54	98,83
2-oct.-2019	0,25	1408	99,60	98,75	99,51		
7-oct.-2019	0	1544	98,82	97,87	99,57	95,23	98,69
17-oct.-2019	7,75	2373	99,28	97,45	99,22		
22-oct.-2019	0	1698	98,87	97,96	99,24	94,16	99,14
28-oct.-2019	0	1645	99,63	98,68	99,49		
3-nov.-2019	5,25	1969	99,28	88,27	97,78	93,34	99,19
11-nov.-2019	2,5	1325	97,78	98,10	98,98		
17-nov.-2019	0,25	1510	99,29	97,99	99,18	95,43	99,42
25-nov.-2019	0,5	1719	99,43	98,23	99,42		
5-déc.-2019	0	1868	99,16	98,25	99,31	94,48	98,98
10-déc.-2019	1,25	1991	99,21	98,33	99,18		
18-déc.-2019	0,25	2524	99,08	97,91	99,28	91,48	98,50
22-déc.-2019	4,5	3266	98,55	93,59	97,12		
26-déc.-2019	11,75	3996	98,71	95,35	96,58	89,78	97,85

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

Opérations prévues sur le secteur :

Travaux réalisés en 2019 :

- Poursuite du programme de travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rue Tribourg et rue de Chaux) ;

Travaux prévus :

- Travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rue Tribourg et rue de Chaux) ;
- Démolition ancienne STEP Villers-la-Faye
- Renouvellement canalisation entre Comblanchien et Premeaux-Prissey
- Extensions (Magny, Villers, Nuits-Saint-Georges)

II- Secteur Flagey –Vosne :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	0
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	34%	66%	1 avec traitement H2S	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	90%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	96%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85%
Phosphore	1 mg/l	90%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2019	23 687	453 483	480 278	63	651
2018	164 271	599 583	622 926	127	853
2017	36 399	437 560	464 276	80	725,85
2016	168 319	617 604	646 505	155	864,85
2015	38 930	495 779	516 452	63	607,6
2014	120 171	557 062	583 647	119	773,5
2013	156150	668330	702101	150	968,5
2012	114822	528697	557217	114	786,5

Rendements pour 2019 :

Date		MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		%	%	%	%	%
6-janv.-2019	0	99,41	97,29	98,93	92,34	97,20
21-janv.-2019	0	99,21	97,21	99,27		
5-févr.-2019	0	99,31	99,13	99,51	94,55	97,38
20-févr.-2019	0	99,19	97,86	98,56		
7-mars-2019	0,75	85,61	83,24	85,27	76,13	83,50
24-mars-2019	0	98,68	97,06	98,70		
7-avr.-2019	7,5	92,86	91,59	92,84	84,11	72,84
22-avr.-2019	0	99,61	99,03	99,62		
7-mai-2019	0	99,32	97,80	98,79	89,95	80,41
28-mai-2019	0	99,26	98,23	98,91		
2-juin-2019	0	99,25	98,12	99,18	94,26	86,93
24-juin-2019	0	99,18	97,70	98,67		
9-juil.-2019	0	99,38	97,56	98,69		
24-juil.-2019	0	99,40	97,80	99,38	93,41	87,56
8-août-2019	0	99,29	97,42	98,90		
18-août-2019	1	99,70	99,01	99,54	94,13	96,72
2-sept.-2019	0	99,64	99,00	99,49		
17-sept.-2019	0	99,28	98,22	99,00	94,28	98,08
2-oct.-2019	0,25	96,31	95,55	97,00		
17-oct.-2019	7,75	95,20	94,15	95,04	88,11	89,00
3-nov.-2019	4	96,01	86,22	95,52		
25-nov.-2019	0	98,03	98,11	99,01	92,39	94,34
10-déc.-2019	1	99,56	97,84	97,92		

Conclusion sur le système d'assainissement :

Système de collecte :

Enormément d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis.

Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

En revanche, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

Opérations prévues sur le secteur d'assainissement :

Travaux réalisés :

- Démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne Romanée (rue Croix Rameau et rue Grand'Velle puis rue de la Fontaine, place de la Mairie et rue de la Goillotte). Renouvellement des canalisations d'eaux usées sur Gilly (rue Basse et rue des Maizières) et Flagey (sortie village en direction de la STEP) ;
- Fin de la réhabilitation ponctuelle des canalisations sur 3 secteurs à Flagey, Vosne et Gilly.

Travaux prévus :

- Fin des travaux sur Vosne-Romanée ;
- Préparation des travaux de mise en séparatif rue Ribordot à Morey-St-Denis ;
- Suivi du diagnostic des réseaux d'assainissement.

III- Secteur Hautes-Côtes :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1 Avec traitement H2S	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1 Avec traitement H2S	0
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

Normes de rejets :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Nombre de non conformités tolérées
DBO₅ (demande biochimique en oxygène)	15	97	2
DCO (demande chimique en oxygène)	50	96	2
MES (matières en suspension)	20	97	2
NGL (azote globale)	10	90	<i>Moyenne annuelle</i>
Pt (phosphore total)	2	91	<i>Moyenne annuelle</i>

Résultats sur 2019 :

Date	ENTREE	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt
	m3/j	%	%	%	%	%	%
6-janv.-2019	271	99,37	95,46	99,07	92,74	93,49	94,70
5-févr.-2019	407	96,73	92,35	96,25	87,64	94,08	92,93
7-mars-2019	373	99,32	95,97	98,82			
7-avr.-2019	679	99,14	94,23	98,22	87,33	92,59	68,33
7-mai-2019	260	99,00	93,77	97,43	83,74	94,04	71,01
2-juin-2019	333	99,63	97,23	98,75			
9-juil.-2019	256	99,67	98,01	99,06			
8-août-2019	258	99,50	98,90	98,44	88,62	96,84	92,13
2-sept.-2019	264	99,58	97,99	99,04	95,65	97,31	96,40
2-oct.-2019	367	96,71	96,83	99,24	83,62	94,87	78,25
11-nov.-2019	355	99,49	97,54	99,18	87,62	96,34	94,77
10-déc.-2019	381	96,31	94,09	96,48			

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement épuratoire de la station est correct.

Travaux prévus sur le secteur d'assainissement :

- Renouvellement du dossier d'autorisation d'exploiter la STEP de Meuilley
- Suivi du diagnostic des réseaux d'assainissement.

IV- Secteur de Boncourt-le-Bois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 2 bassins d'une capacité nominale de 200 équ/hab.
Date de mise en service : 1991.

Performances attendues par la réglementation (Niveau D3) :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)
DBO ₅ (demande biochimique en oxygène)		60
NKj (Azote de Kjeldahl en N)		60

Un bilan 24h a été réalisé du 25 au 26 octobre 2018 sur la lagune. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Boncourt le Bois	Sortie station Boncourt le Bois			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	22,1	0,7	27	97%			50%	oui
DCO	45,3	2,7	103	94%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	11,6	0,7	25	90%	35	oui	60%	oui
NGL	2,7	1,4	53,3	48%				
Phosphore total	0,4	0,2	8,7	47%				

Conclusion sur le système de traitement :

Bons résultats sur la pollution carbonée.

Travaux prévus sur le secteur :

Avec le développement de l'urbanisation sur la commune, des travaux d'extension de la capacité épuratoire de la lagune ont débuté en 2019 et s'achèveront en 2020.

V- Secteur de Brochon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire	Réseau Séparatif	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
		%	%		
BROCHON	8800	49	51	0	0
COUCHEY	9300	56	44	1	0
FIXIN	9200	70	30	0	1
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	4	1

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par Dijon Métropole et son délégataire SUEZ.

Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon.

La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification

La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	80%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	92%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82%
Phosphore	1,25 mg/l	95%

Evolution des volumes entrant et sortant :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173
2018	1 700 267	1 581 883	0	178 504
2019	1 265 832	1 251 828	0	40 988

Rendements du système d'assainissement pour 2019 :

Date		MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		%	%	%	%	%
6-janv.-2019	0,2	98,95	90,79	97,95	97,64	97,69
10-janv.-2019	0	98,57	93,05	98,54	97,50	97,88
15-janv.-2019	0	99,33	92,21	98,55	98,18	93,79
21-janv.-2019	3,6	96,54	87,42	97,69	97,54	98,47
31-janv.-2019	7	68,22	65,34	79,32	82,30	75,85
5-févr.-2019	0	98,34	88,53	97,15	97,21	94,21
11-févr.-2019	1	98,18	78,08	96,41	96,49	95,13
20-févr.-2019	0	99,26	90,87	98,22	97,04	95,81
26-févr.-2019	0	97,52	90,70	97,61	96,87	99,37
7-mars-2019	7,8	67,79	69,37	88,31	85,53	88,95
13-mars-2019	1,4	96,16	76,92	94,17	93,25	91,80
19-mars-2019	0,4	95,82	85,15	96,73	96,39	95,07
24-mars-2019	0	99,32	81,48	97,27	96,67	95,99
1-avr.-2019	0	98,25	93,47	98,67	89,57	94,60
7-avr.-2019	5,6	98,34	78,53	95,88	91,69	92,56
18-avr.-2019	0	93,82	91,44	94,57		
22-avr.-2019	0	97,69	90,61	96,77	97,14	93,14
2-mai-2019	3,2	97,45	87,73	97,22		
8-mai-2019	7,8	71,98	58,64	67,04	74,20	67,44
14-mai-2019	0	98,71	93,54	97,52		
23-mai-2019	0	93,85	92,45	98,43	97,18	91,32
28-mai-2019	1,4	98,07	80,39	98,19		
2-juin-2019	0	96,31	86,53	97,77	97,05	82,43
12-juin-2019	2,6	97,92	88,02	95,37		0,00
20-juin-2019	0	96,40	88,68	98,36	97,15	81,37
24-juin-2019	0	97,26	89,48	97,67		
30-juin-2019	0	96,36	91,13	98,72	97,17	75,21
9-juil.-2019	0	94,82	91,16	98,79		
22-juil.-2019	0	97,72	95,01	99,01	96,92	94,95
24-juil.-2019	0	98,36	95,99	99,23		
29-juil.-2019	0	96,53	94,25	98,59	96,71	86,93
8-août-2019	0	97,44	96,09	99,17		
13-août-2019	0	90,62	91,94	97,15	97,01	88,60
18-août-2019	5	90,23	87,68	96,27		0,00
25-août-2019	0	99,04	95,78	98,92	96,55	92,49
2-sept.-2019	0	95,14	92,05	98,99		
11-sept.-2019	0	95,14	95,45	99,26	98,01	74,35
17-sept.-2019	0	98,15	96,36	99,37		
26-sept.-2019	0,2	98,11	96,62	99,48	96,95	92,56
30-sept.-2019	0,4	91,69	95,01	99,30		
7-oct.-2019	0	95,93	95,54	98,93	96,32	97,60
17-oct.-2019	3,8	97,69	94,20	98,89		
22-oct.-2019	0	96,99	94,49	99,06	94,17	84,89
28-oct.-2019	0,4	99,24	94,32	99,11		
3-nov.-2019	6,2	97,19	92,86	96,85	96,79	97,85
11-nov.-2019	1,2	98,44	92,97	98,47		
17-nov.-2019	0,2	98,39	87,52	97,74	98,31	97,90
25-nov.-2019	0,2	98,58	95,58	98,95		
5-déc.-2019	0	98,36	94,53	98,80	97,78	93,81
10-déc.-2019	0	99,31	95,08	98,12		0,00
18-déc.-2019	3,8	98,52	90,72	97,64	96,49	91,24
26-déc.-2019	0,6	97,05	88,29	96,75	97,11	86,87

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement de la station d'épuration est globalement conforme à la réglementation. En revanche, plusieurs facteurs rendent le système non conforme :

- l'ajout de la pollution déversée en tête de station ;
- des charges plus importantes que les charges nominales / des débits supérieurs au débit de référence ;
- des départs de boues non maîtrisables car le clarificateur est sous-dimensionné (dépassement MES).

En 2019, certains facteurs se sont ajoutés aux problématiques anciennes :

- une brosse d'aération est tombée dans le bassin, la réparation a eu lieu entre le 25/05 et le 17/09, un système d'aération complémentaire a été mise en place mais est moins efficace (pendant la mauvaise période de l'année où l'aération est la plus sollicitée) ;
- le racleur du clarificateur s'est cassé ce qui a pu entraîner des départs de boues plus importants qu'habituellement.

Opérations prévues sur le secteur :

Travaux réalisés :

- Travaux de chemisage du collecteur en provenance de Marsannay/Perrigny (environ 3 km).

Travaux prévus :

- Mise en séparatif sur Gevrey, Allée de Fonteny, avenue de Spy, allée Estournelles ;
- Préparation des travaux sur STEP Brochon (changement armoire électrique, travaux sur file eau) ;
- Préparation de la mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux à Fixin, suppression DO9.

VI- Secteur de Chamboeuf :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m³). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m³/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan réalisé du 27 au 28/06/2019 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
	Entrée station Chamboeuf	Sortie station Chamboeuf						
MEST	8,2	0,2	4	98%			50%	oui
DCO	24,3	1,6	45	93%	125	oui		
DBO ₅	9,9	-	< 3	90%	25	oui		
NTK	3,2	0,4	11,0	88%			60%	oui
Phosphore total	0,4	0,3	9,3	6%				

Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)

Conclusion sur le système de traitement :

Rejet toujours de très bonne qualité sur l'aspect carboné.

Le rendement sur le phosphore est limité, mais la nature même de l'ouvrage épuratoire n'est pas optimisée pour ce paramètre.

Nota : la qualité des rejets est encore accentuée par le passage des effluents dans les noues d'infiltration.

Travaux réalisés et prévus :

Curage des lits plantés (1^{er} et 2^{ème} étage) sur 2019 et 2020

VII- Secteur de Curley :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m³/jour (population raccordée : 136 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 25 au 26/06/2019 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Curley	Sortie station Curley			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	15,0	1,1	67	93%			50%	oui
DCO	27,3	2,1	130	92%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	14,0	0,3	20	90%	35	oui	60%	oui
NGL	2,1	0,8	45,5	60%				
Phosphore total	0,3	0,1	8,6	55%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les effluents en entrée sont relativement concentrés.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Ce procédé d'épuration rustique est peu efficace pour traiter la pollution azotée ou phosphorée.

La station est en surcharge théorique de pollution à traiter.

Un renouvellement avec extension de sa capacité est à programmer à long terme.

Travaux prévus :

- curer et nettoyer la lagune en amont du rejet final de la station ;
- réhabiliter la station à moyen-long terme.

VIII- Secteur de Quémigny-Poisot :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Bilan du 29/09 au 01/10/2019 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Arrêté Préfectoral			
	Entrée station Quémigny	Sortie station Quémigny			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	5,2	1,5	80	71%				
DCO	4,8	0,9	49	81%	90	oui		
DBO ₅	2,2	0,2	9	90%	30	oui		
NTK	1,9	0,1	7,7	93%	40	oui		
Phosphore total	0,2	0,1	4,8	63%				

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux usées ruissellent puis s'infiltrent.

Bilan du 27 au 28/06/2019 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Poisot	Sortie station Poisot			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	8,3	0,3	20	97%			50%	oui
DCO	18,4	1,2	87	93%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	4,4	0,1	6	90%	35	oui	60%	oui
NGL	1,8	0,7	4,4	59%				
Phosphore total	0,3	0,2	12,0	40%				

Conclusions sur le système d'assainissement :

Quémigny :

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Les rendements épuratoires sur 2019 sont conformes.

Ce procédé d'épuration rustique est par ailleurs peu efficace pour la pollution phosphorée. La réhabilitation de cet ouvrage est à l'étude (ouvrage en limite de capacité).

Poisot :

Très bons résultats

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site de Quémigny à court/moyen terme.

IX- Secteur de Reulle-Vergy :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m³/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 25 au 26/06/2019 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté Préfectoral)		
	Entrée station Reulle	Sortie station Reulle			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %
MEST	9,1	1,2	52	87%	30	non	
DCO	17,6	1,9	82	89%	90	oui	
DBO ₅	8,1	0,8	35	90%	40	oui	
NGL	3,3	1,6	32,5	52%	50	oui	
Phosphore total	0,4	0,3	14,0	13%			

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration correcte sur la pollution carbonée. Les charges de pollution reçues semblent très variables.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 1980 est très sévère sur les normes de rejet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté du 21/07/2015 mais pas à l'arrêté préfectoral de 1980.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site à court-moyen terme

X- Secteur de Segrois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 26 au 27/06/2019 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Segrois	Sortie station Quémigny			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1,6	0,1	12	95%			50%	oui
DCO	3,4	0,5	64	86%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	1,7	0,1	20	90%	35	oui	60%	oui
NGL	0,3	0,2	3,7	50%				
Phosphore total	0,0	0,0	3,9	26%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration de bonne qualité et conforme à la réglementation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
8 240	3 180	2 619	298	5 822 *	340	140	150/45	130	50

* Hors Marsannay et Perrigny

Nombre d'abonnements:

Plaine**	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
3 826	1 581	1 233	116	2 314*	146	55	99	76	26

* Hors Marsannay et Perrigny (3 025 abonnés), 5 330 abonnés au total sur STEP Brochon

** dont Corgoloin-Magny : 548 abonnés

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
99.3	98.5	97.5	100	99	99	99	99	99	99

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
1 autorisation 19 conventions	1 autorisation 2 conventions Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	4 autorisations Conventions avec viticulteurs

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Chamboeuf	Brochon
Quantités boues (tMS)	293	97	124	164	3	254
Taux	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95

Linéaires réseaux neufs posés :

Chemisage de la canalisation entre Marsannay et Brochon : 3 000 ml

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour 2019 : 1,63 %.

Renouvellement sur les 5 dernières années :

Commune	Secteur	rue	linéaire	année
Etang Vergy	Hautes Côtes Gevrey	canalisation de transit	520	2016
Morey	Morey	rue de la Bussière	100	2015
Morey	Morey	bas de la rue des Jardins	400	2015
Gilly	Morey	liaison gravitaire Morey Gilly	685	2015
Chambolle	Morey	presque tout le village	3500	2015
Morey	Morey	chemin des aires neuf	100	2018
Premeaux	Plaine	aval PR Prissey	510	2017
Quincey	Plaine	aval PR Prissey	830	2017
NSG	Plaine	rue des Seuillets	273	2018
NSG	Plaine	rue du Dc Legrand	533	2018
Gilly	Vosne	Extension rue de Citeaux	120	2015
Gilly	Vosne	rue Grangier	117	2018
Entre Marsannay et Brochon	Gevrey		3 000	2019

10,69 km de réseau réhabilités ou neufs sur l'ensemble du territoire en 5 ans (sur 184 km de réseau total)
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur 5 ans : 1,16 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
697	445	86	11.6	640	9.9	14	2.2/4.4	8.1	1.7

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :
28 €

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Graisses	Environ 30 tonnes Compostage Quincey	40 tonnes SAVAC	5 tonnes SAVAC	Environ 50 tonnes STEP Longvic
Sables	Environ 30 tonnes STEP Longvic	Environ 3 tonnes STEP Longvic	Quelques kg	Environ 10 tonnes STEP Longvic
Refus de dégrillage	7.6 tonnes Incinération Dijon	740 kg Incinération Dijon	700 kg Incinération Dijon	6 tonnes Incinération Dijon

Achats de réactifs :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Polymère	8 400 kg	3 150 kg	Quelques litres	6 300 kg
Chlorure ferrique	46 tonnes	12 tonnes	12 tonnes	120 tonnes

Consommation électrique (kWh) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
consommation	942 562	364 227	86 014	1 124 849
Ratio kWh/DBO5 traités	3.72	2.15	2.76	4.07

Curages préventifs :

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois
Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
3 000 ml	2 370 ml	550 ml	2 435 ml (+ 3 000 ml dans le cadre des travaux de réhabilitation entre Marsannay et Brochon)

Nombre de points noirs sur le réseau (curages réguliers pour éviter les dysfonctionnements ou les odeurs) :

Secteur	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Gevrey	Morey- Chambolle	Corgoloin - Magny	Hautes- Côtes Gevrey
Nombre de points	40	4	3	0	5	0	2	0
Nb/100 km	53,4	12,3	9,3	0	7,8	0	12,5	0

Taux de débordements :

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notable au niveau des locaux des usagers).

Réclamations :

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées (moins d'une trentaine pour 2019).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **3 000 habitants**.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif	→ 20 pts
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006	→ 20 pts
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
TOTAL Partie A (obligatoire) :		100 pts
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts

Nombre de contrôles réalisés en 2019 :

Types de contrôles		Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2019
Contrôle diagnostic de l'existant		0
Diagnostic vente		33
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien		0
Vérification de la conception des travaux	d'installation nouvelle	16
	d'installation réhabilitée	9
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux	d'installation nouvelle	9
	d'installation réhabilitée	7

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	157
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	806
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	299
(4) = (1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1262

Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1er janvier 2020) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Montant des recettes liées à la facturation pour 2019 : 9 599 €

Réalisation 2019 :

Suivi du marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers.

Evolutions en cours :

Les communes de Chevannes et de Détain-Bruant sont concernées par un projet de création d'un assainissement collectif ; les projets en sont au stade projet.

PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2020

	Hautes Côtes Chaux - Meuilley - Arcenant - Fussey - Marey - Villars-Fontaine	Flagey - Vosne - Gilly - Vougeot - St-Bernard	Plaine Quincey - Gerland - Agencourt - Nuits - Comblanchien - Premeaux - Villers	Boncourt	Corgoloin - Magny	Chambolle - Morey	Bévy - Brochon - Chamboeuf - Collonges - Couchey - Curley - Curtil - Fixin - Gevrey - l'Etang - Vergy - Messanges - Quémigny-Poisot - Reulle - Segrois
Forfait assainissement € HT	86,00	65,00	40,00	56,00	90,00	45,00	29,00
Redevance assainissement € HT /m3	1,31	1,23	1,15	1,08	1,81	1,33	1,33
Prix € HT assainissement pour 120 m3	243,20	212,60	178,00	185,60	307,20	204,60	188,60
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	2,03	1,77	1,48	1,55	2,56	1,71	1,57
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Facture en € HT pour 120 m3	261,20	230,60	196,00	203,60	325,20	222,60	206,60
Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)	287,32	253,66	215,60	223,96	357,72	244,86	227,26

Volumes facturés (m³) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
473 121	201 098	101 683	12 044	343 199	14 031	5 458	7 406	5 246	1 910

* Hors Marsannay et Perrigny dont les consommations facturées en 2019 ont été (source = SUEZ) :

- Marsannay la Côte : 269 075 m³
- Perrigny : 99 414 m³

Montant des recettes liées à la facturation pour 2019 en assainissement collectif (régie) : 2 014 614 €

Impayés :

VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018 : 38 855 €
 VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2019 : 2 216 075 €
 P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement : 1,75 %

BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

En fonctionnement, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m³ d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

En investissement, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

Principales dépenses 2019 – 2020 :

- Lancement et démarrage d'un diagnostic des réseaux sur les secteurs de Vosne-Flagey, Hautes-Côtes (et Sud-Dijonnais) en 2018 : 361 000 € (au global sur les 2 budgets) ; fin étude pour fin 2020
- Projet puis dossier de consultation des entreprises pour la création de réseaux d'assainissement sur les communes de Détain-Bruant et Chevannes : opérations respectives de 1 180 000 € et 900 000 €
- Réhabilitation de réseaux sur Flagey, Gilly et Vosne et démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne : 1 200 000 € HT
- Travaux pour la réhabilitation du collecteur en provenance de Marsanny/Perrigny, environ 750 000 €
- Extension de la capacité épuratoire de la lagune de Boncourt-le-Bois : environ 440 000 € HT
- Extension de réseaux sur Nuits-Saint-Georges : 50 000 €

La page suivante détaille l'agglomérat des divers budgets en régie pour l'année 2019.

Bilan financier 2019 du budget "Régie" :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2019
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 290 973,86 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	475 294,24 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	67 243,73 €
66	CHARGES FINANCIERES	242 188,46 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 908,01 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	859 831,91 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 947 440,21 €
Recettes de fonctionnement		
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2019
002	EXCEDENTS ANT. REPORTEES	- €
13	ATTENUATION DE CHARGES	124,11 €
70	VENTES DE PRODUITS	2 792 168,09 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	180 029,43 €
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	47 671,20 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 958,28 €
042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	149 715,04 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 177 666,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		230 225,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2019
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	465 837,59 €
1641	Emprunts en euros	450 590,04 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 762,46 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 543 556,28 €
45	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
40	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	149 715,04 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 326 871,37 €
Recettes d'investissement		
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2019
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10	DOTATIONS	44 821,46 €
16	EMPRUNTS	- €
13	SUBVENTIONS	217 513,26 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	559,19 €
040	AMORTISSEMENT	859 831,91 €
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 122 725,82 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-1 204 145,55 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :		1 975 893,64 €

Annuité de la dette : 719 669 € (465 955 € en capital, 253 714 € en intérêts).

Etat de la dette :

VP.182 - Encours total de la dette	5 892 625 €
VP.183 - Epargne brute annuelle	940 343 €
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,3 ans

GLOSSAIRE

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station

- A3 : correspondant à l'entrée de la station

- A4 : correspondant à la sortie de la station

- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

Recommandations pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration :

Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

Ne jetez pas vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.